

Image not found or type unknown



Changement d'employeur

Par **Skarf**, le **14/09/2019** à **12:47**

Bonjour,

J'ai eu un Visa VLS valant titre de séjour le 09/11/2017, après une année j'ai reçu ma carte séjour salarié mention consultant confirmé.

J'ai trouvé un poste plus intéressant mais la RH dit que je dois avoir une nouvelle autorisation de travail via un dossier à déposer chez la préfecture de domicile, mais sans donner une raison particulière.

J'aimerais savoir à quelle date je pourrai partir de ma boîte actuelle sans avoir besoin d'une nouvelle autorisation de travail.

Merci